

L'Etat doit faire preuve d'"impartialité" dans les négociations sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, selon le rapport d'étape de la mission sénatoriale

La commission des Lois du Sénat, que préside M. François-Noël BUFFET, sénateur (LR) du Rhône, a présenté le rapport d'étape de la mission d'information sur l'avenir de la Nouvelle Calédonie, dont les rapporteurs sont, outre M. BUFFET, les anciens ministres et anciens présidents de la commission des Lois Philippe BAS, sénateur (LR) de la Manche, questeur du Sénat, et Jean-Pierre SUEUR, sénateur (PS) du Loiret, questeur du Sénat, et M. Hervé MARSEILLE, sénateur (UC) des Hauts-de-Seine, président du groupe UC.

Rappelons (cf. BQ du 29/06/2022) que MM. François-Noël BUFFET, Philippe BAS et Jean-Pierre SUEUR se sont rendus en juin dernier en Nouvelle-Calédonie, et ont appelé à "renouer rapidement le dialogue".

Les quatre rapporteurs ont réitéré cet appel, affirmant de nouveau qu'il faut, "sans délai (...) ouvrir de nouveaux horizons" à l'archipel, alors que depuis le référendum de décembre 2021, les discussions politiques sont toujours en panne.

Le troisième et dernier référendum sur l'indépendance de l'accord de Nouméa de 1998, le 12 décembre dernier, a été remporté haut la main par les pro-France (96,5 %) en partie du fait du boycott des indépendantistes, qui en réclamaient le report en raison de la crise sanitaire. Passées les échéances présidentielle et législative, l'Etat, les loyalistes et les indépendantistes doivent désormais discuter d'un nouveau statut pour la Nouvelle-Calédonie, ouvrant une "nouvelle page de l'histoire" note le rapport.

Les rapporteurs ont noté que le processus engagé par l'accord de Matignon, et prolongé par celui Nouméa "n'a pas apporté toutes les réponses espérées", du fait notamment des contestations politiques et des incertitudes juridiques qu'il a rencontrées. "Le processus n'a pour l'heure pas débouché sur une solution politique consensuelle et pérenne" quant à l'avenir du Caillou affirment les sénateurs. A l'issue des auditions menées dans le cadre des futures négociations sur l'avenir de l'archipel, les rapporteurs ont noté la détérioration du dialogue entre les parties, et notamment entre les indépendantistes, qui refusent le dialogue, et le gouvernement français qui n'a cessé de repousser la phase de discussion censée s'ouvrir à l'issue du vote de décembre dernier, ne faisant pour M. SUEUR pas preuve du "tact nécessaire".

Le sénateur du Loiret a rappelé que Mme Yaël BRAUN-PIVET, épouse ministre des Outre-mer, avait annulé un déplacement en Nouvelle-Calédonie fin juin pour briguer la présidence de l'Assemblée nationale puis qu'à son tour le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer M. Gérald DARMANIN a reporté la visite qu'il devait effectuer à partir du 26 juillet dernier. M. DARMANIN a finalement annoncé un comité des signataires de l'accord de Nouméa organisé à la rentrée, auquel le Front de libération nationale kanak socialiste a déjà refusé de se rendre (cf. BQ du 19/07/2022).

De fait, il est nécessaire pour les rapporteurs de "renouer les fils du dialogue par une méthode de négociation acceptée de tous". Pour assurer la sérénité et le pacifisme de ce nouveau cycle de négociations, les rapporteurs ont formulé six propositions :

- 1) Réaffirmer l'impartialité et le rôle moteur de l'Etat afin de rétablir un lien de confiance entre les parties. Ainsi, "l'Etat ne saurait se résigner ni à une position attentiste (...), ni, à l'inverse, à une action unilatérale.", note le rapport.
- 2) Elargir le champ des discussions, car "c'est bien sur la totalité des défis que la population calédonienne devra ensemble relever que doivent porter les nouvelles négociations"
- 3) Ouvrir, dans cette perspective les discussions à de nouveaux acteurs économiques, religieux, coutumiers, sociaux ou encore environnementaux afin de "renforcer l'acceptabilité sociale" du consensus qui sera trouvé à l'issue des négociations. La note du Sénat rappelle à ce sujet que "les maires de Nouvelle-Calédonie n'ont (...) pas été suffisamment consultés" et qu'ils devraient être associés aux prochaines négociations. "Lorsque l'on prend des décisions à l'emporte-pièce sans consulter au préalable les parties, on aboutit à un échec", a par ailleurs taclé le sénateur du Loiret M. Jean-Pierre SUEUR (Socialiste, Ecologiste et Républicain).
- 4) "Associer pleinement le Parlement aux discussions" et aux réflexions sur les projets constitutionnels et législatifs, note la Commission sénatoriale.
- 5) Eclairer les discussions politiques par des considérations juridiques. En effet, l'archipel fait l'objet de "dérogations importantes aux principes constitutionnels" qui justifient "l'exploration de l'ensemble des voies de droit existantes et (...) des innovations juridiques spécifiques".

Enfin, considérant ces propositions, ce nouveau dialogue doit s'accompagner d'"actions concrètes et régulières" en réponse aux enjeux actuels. Car si le nouveau cycle de négociation ne peut ignorer les accords de Matignon et de Nouméa, il ne doit pas être une "simple actualisation de ceux-ci", notent les rapporteurs.